Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le

EXTRAIT | ID : 074-200070852-20181009-CC_202_2018-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Séance du 09 Octobre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice: 37

Titulaires Présents : 32

Suppléants Présents : 1

Absents: 2 Pouvoirs: 2 Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Nul: 0

Abstention: 0

N° CC 202/2018

L'an deux mille dix-huit, le Neuf Octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD

Date de convocation: 03 Octobre 2018

Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.

Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT,

Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André

BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves

MÂCHARD.

Suppléants : Grégoire LAFAVERGES représenté par Serge JOURNAL

Pouvoirs: Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine

LAVAL, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET.

Absents: Corinne GUISEPPIN, Pascal COULLOUX.

Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance

OBJET: SOCIAL - Subvention au bénéfice de l'association Karapat.

Vu la délibération n°CC 197/2017 du 16 mai 2017 portant approbation des statuts et notamment son article 5-2-3,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usses et Rhône,

Vu la délibération n°CC 57/2018 du 10 avril 2018 portant modification n°3 des statuts de la Communauté de Communes Usses et Rhône,

Vu la délibération n°CC 143/2018 du 12 juin 2018 relatif à l'attribution d'une subvention au bénéfice de l'association Karapat,

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône est compétente en matière de gestion des multi-accueils et qu'elle en gère trois sur son territoire : un géré directement en régie à Chêne-en-Semine, l'un à Seyssel Ain (par l'association Alfa 3A) et l'autre à Frangy (par l'association Karapat).

Considérant que l'association Karapat propose également un service de bébébus qui est présent dans le territoire intercommunal quatre jours par semaine (Chêne-en-Semine, Chilly, Minzier).

Considérant que la délibération n°CC 143/2018 du 12 juin 2018 précisait que la subvention d'un montant de 165 000 € comprenait la gestion du multi-accueil de Frangy et du bébébus pour 4

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le

ID: 074-200070852-20181009-CC_202_2018-DE

journées. Or, les besoins relatifs à ces deux prestations sont de 165 000 € pour le multi-accueil de Frangy et de 77 520 € pour le bébébus, soit une participation totale de 242 520 € au bénéfice de l'association Karapat,

Considérant que deux paiements ont été effectués au bénéfice de l'association Karapat de montants respectifs de 58 320 € (multi-accueil de la « Courte Échelle ») et 51 680 € (bébébus).

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales verse annuellement à la CC Usses et Rhône 91 563,09 € pour la gestion du multi-accueil de la « Courte Échelle » à Frangy.

Considérant que la délibération du 12 juin 2018 est erronée en ce qu'elle mêle la gestion des deux structures que sont le multi-accueil de la « Courte Échelle » à Frangy et la garderie itinérante du « bébébus ».

Le Président propose de rectifier la délibération du 12 juin 2018 de la manière suivante :

- Octroie d'une subvention de 165 000 € pour la gestion du multi-accueil la « Courte Échelle » à Frangy,
- Octroie d'une subvention de 77 520 € pour la gestion de la garderie itinérante « bébébus ». Le Président indique que la CC Usses et Rhône a octroyé respectivement 142 800 € et 51 680 € de subvention en 2017. Il précise que l'augmentation des subventions pour 2018 sont liées à un élargissement des plages d'ouverture de ces deux structures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCORDE une subvention de 165 000 € à l'association Karapat au titre de la gestion du multi-accueil de Frangy et du bébébus pour 2018 et une subvention de 77 520 € au titre de sa gestion de la garderie itinérante « bébébus ».

INDIQUE que le solde de la subvention sera versé, soit 106 680 € et 25 840 € à l'association à l'automne 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

> Pour extrait conforme, <u>Le Président</u>, Paul RANNARD

